



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1617

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains par les sociétés Elvya, Elyde, Dalkia, Engie et Valorly - Exercice 2015

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

Conseil du 12 décembre 2016**Délibération n° 2016-1617**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains par les sociétés Elvya, Elyde, Dalkia, Engie et Valorly - Exercice 2015**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil au titre de l'exercice 2015, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activités assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon est compétente en matière de chaud et froid urbains. Les services publics correspondants sont, notamment, gérés au moyen de 6 contrats :

- concernant Lyon-Villeurbanne-Bron, une convention de gestion provisoire avec la société Elvya (groupe Dalkia) arrivant à terme le 31 décembre 2016,
- concernant Rillieux la Pape, 2 contrats de délégation de service public avec le groupement Valorly/Engie et avec la société Valorly ; ces 2 contrats arrivent à terme le 30 juin 2019. Le contrat Valorly a pour objet essentiel la vente en gros de la chaleur issue de l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Rillieux la Pape, ce contrat ne concerne que peu d'abonnés directs,
- concernant Vaulx en Velin, un contrat de délégation de service public avec Engie arrivant à terme le 30 juin 2017,
- concernant le quartier de Lyon La Duchère, un contrat de délégation de service public avec la société Elyde (groupe Dalkia) arrivant à terme le 30 juin 2021,
- concernant le quartier des Vernes de Givors, un contrat de délégation de service public avec la société Dalkia arrivant à terme le 30 juin 2017.

Les tableaux ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'année 2015.

Indicateurs d'activités	2013	2014	2015	Variation 2014-2015	
				En %	Tendance
Contrat Lyon-Villeurbanne-Bron					
ventes de chaleur (en GWh)	391,2	289,9	333,8	+ 15,2 %	↗
ventes de froid (en GWh)	34,3	33,5	36,7	+ 9,6 %	↗
taux d'énergies renouvelables et récupérables (Lyon Villeurbanne)	51,8 %	64,5 %	60,9 %	- 5,7 %	↘
taux d'énergies renouvelables et récupérables (Bron)	0 %	0 %	0 %	-	→
Contrat Rillieux la Pape - Valorly					
ventes de chaleur (en GWh hors vente en gros)	6,1	4,8	4,8	+ 1,6 %	↗
taux d'énergies renouvelables et récupérables	89,2 %	80,5 %	99,3 %	+ 23,3 %	↗
Contrat Rillieux la Pape - Valorly/Engie					
ventes de chaleur (en GWh)	108,3	91,1	87,0	- 4,4 %	↘
taux d'énergies renouvelables et récupérables	66,4 %	73,4 %	73,5 %	+ 0,1 %	→
Contrat Vaulx-en-Velin					
Ventes de chaleur (en GWh)	111,9	88,0	100,5	+ 14,2 %	↗
taux d'énergies renouvelables et récupérables	16 %	51 %	59 %	+ 15,7 %	↗
Contrat Lyon la Duchère					
ventes de chaleur (en GWh)	63,5	45,1	47,7	+ 5,7 %	↗
taux d'énergies renouvelables et récupérables	69,3 %	73,5 %	74,1 %	+ 0,9 %	↗
Contrat Givors					
ventes de chaleur (en GWh)	18,8	15,3	17,6	+ 15,0 %	↗
taux d'énergies renouvelables et récupérables	0 %	0 %	0 %	-	→
Données consolidées					
ventes de chaleur (en GWh)	699,9	534,1	591,5	+ 10,7 %	↗
taux d'énergies renouvelables et récupérables	44,3 %	58,4 %	59,7 %	+ 2,3 %	↗
rigueur climatique (degré jour unifié)	2 510	1 871	2 182	+ 16,6 %	↗

Une période de chauffe en 2015 plus rigoureuse qu'en 2014 a entraîné une hausse globale des consommations de chaleur avec des disparités suivant les réseaux, ceux-ci étant plus ou moins sensibles aux écarts de température suivant la typologie des abonnés (logements ou secteur tertiaire, logements écorénovés ou non, etc.). Les variations dépendent également de l'évolution du nombre d'abonnés. Ainsi, si sur Givors, Lyon Villeurbanne Bron et Vaulx en Velin, la consommation évolue conformément à la rigueur climatique, les réseaux de La Duchère et de Rillieux la Pape ont des évolutions différentes :

- La Duchère : la hausse mesurée des consommations est due au déracordement d'un immeuble courant 2014 et à l'écorénovation de certains bâtiments,

- Rillieux la Pape : la baisse est due à un décalage des périodes de relève entre 2014 et 2015 et à des corrections dans la base "abonnés".

Globalement, les énergies renouvelables et récupérables (EnR&R) sont utilisées prioritairement et les énergies fossiles sont utilisées en complément. Ceci explique la baisse du taux EnR&R pour Lyon-Villeurbanne, le gaz complétant l'énergie en provenance de l'usine de Gerland pour laquelle l'enlèvement est maximum. La hausse du taux d'EnR&R global malgré la hausse de la rigueur climatique s'explique par la normalisation du fonctionnement de l'usine de traitement des déchets de Rillieux la Pape après le sinistre intervenu en 2013 et un meilleur fonctionnement des installations biomasse de Vaulx en Velin et de La Duchère.

Concernant les ventes de froid, elles sont en hausse à cause de températures plus élevées pour l'été 2015.

En matière d'activité commerciale, il n'y a eu aucun déraccordement en 2015 et 23 raccordements sur l'ensemble des réseaux. L'ensemble des réseaux présentés ci-avant représentent environ 55 000 équivalents logements.

Indicateurs financiers (en k€)	2013	2014	2015	Variation 2014-2015	
				En %	Tendance
Contrat Lyon-Villeurbanne-Bron					
produits	42 853	32 767	33 899	+ 3,5 %	↗
charges	39 983	30 326	31 645	+ 4,4 %	↗
résultat avant impôts	2 870	2 441	2 254	- 7,7 %	↘
Contrat Rillieux la Pape - Valorly					
produits	2 874	1 553	1 941	+ 25,0 %	↗
charges	3 835	3 338	2 176	- 34,8 %	↘
résultat avant impôts	- 961	- 1 785	- 234	- 86,9 %	↗
Contrat Rillieux la Pape - Valorly/Engie					
produits	6 031	5 753	5 246	- 8,8 %	↘
charges	5 716	5 396	5 465	+ 1,3 %	↗
résultat avant impôts	315	357	- 219	-	↘
Contrat Vaulx-en-Velin					
produits	12 544	10 962	11 437	+ 4,3 %	↗
charges	12 377	10 840	10 686	- 1,4 %	↘
résultat avant impôts	167	122	751	+ 515,5 %	↗
Contrat Lyon la Duchère					
produits	3 979	3 168	3 194	+ 0,8 %	→
charges	4 365	3 400	3 813	+ 12,1 %	↗
résultat avant impôts	- 385	- 233	- 618	+ 165,4 %	↘
Contrat Givors					
produits	1 657	1 487	1 525	+ 2,6 %	↗
charges	1 485	1 273	1 242	- 2,4 %	↘
résultat avant impôts	172	214	283	+ 32,2 %	↗

Globalement sur l'ensemble des contrats, les produits sont majoritairement influencés par l'évolution des prix et des consommations ; les charges par les variations des achats en matière première.

L'abonnement est en hausse d'environ 1,5 % pour tous les réseaux.

Le prix à la consommation évolue différemment suivant les contrats en fonction des énergies et du type de contrat d'approvisionnement des délégataires (prix fixe ou prix variable). Ainsi, le prix à la consommation est en diminution de 10 % sur Givors grâce à la chute du prix du gaz alors qu'il est pratiquement inchangé sur Lyon-Villeurbanne-Bron et Vaulx en Velin (gaz à prix fixe dans la détermination du prix à l'utilisateur).

Globalement, l'évolution des produits et charges est cohérente pour tous les réseaux avec les particularités suivantes :

- Rillieux la Pape - Valorly : les évolutions correspondent à un retour à la normale après le sinistre intervenu en 2013,

- Rillieux la Pape - Engie/Valorly : les charges de matières premières sont en augmentation à cause d'une nette dégradation du rendement,

- La Duchère : la baisse de prix a compensé la hausse des consommations. Par ailleurs, les produits d'abonnements sont en diminution suite au déracordement d'un bâtiment courant 2013 et aux remboursements de certains abonnés. Les charges sont en forte hausse à cause du prix de l'approvisionnement biomasse.

En raison de règles différentes concernant l'assiette de l'abonnement, il n'est pas possible de procéder à une comparaison directe du prix des réseaux. Le réseau le moins cher est néanmoins celui de Rillieux la Pape grâce à la forte proportion d'énergie issue de l'usine de traitement des déchets, les réseaux les plus chers sont ceux de Givors (100% gaz) et Vaulx en Velin (investissement important au regard de la taille du réseau). Seuls les réseaux de Bron et Givors ne profitent pas du taux réduit de TVA à cause de l'absence d'EnR&R sur leur réseau.

Les rapports du délégataire ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) le 25 octobre 2016. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 25 octobre 2016, comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2015 produit :

- par la société Elvya, au titre de la convention de gestion provisoire du service public de production et de distribution de chaud et de froid urbains de Lyon - Villeurbanne - Bron,

- par la société Elyde, au titre de la délégation de service public de production et de distribution de chaud urbain de Lyon La Duchère,

- par la société Dalkia, au titre de la délégation de service public de production et de distribution de chaud urbain de Givors,

- par la société Engie, au titre de la délégation de service public de production et de distribution de chaud urbain de Vaulx en Velin,

- par la société Valorly et le groupement Engie/Valorly, au titre des délégations de service public de production et de distribution de chaud urbain de Rillieux la Pape.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.